



# **EXECUTION DU BUDGET 2021**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MARS 2022**

# SOMMAIRE

CONTEXTE	Page 3
1 - BILAN DE FONCTIONNEMENT	Page 4
A - Les recettes de fonctionnement	Page 4
1 - Les atténuations de charge de personnel	Page 4
2 - Les produits de service	Page 5
3 - Les impôts et taxes fiscales	Page 5
4 - Les dotations de l'Etat et les participations	Page 5
5 - Les autres produits de gestion courante	Page 6
6 - Les produits financiers	Page 6
7 - Les produits exceptionnels	Page 6
B - Les dépenses de fonctionnement	Page 6
1 - Les charges à caractère général	Page 6
2 - Les autres charges de gestion courante	Page 7
3 - La masse salariale	Page 7
4 - Les atténuations de produits	Page 8
5 - Les charges financières	Page 8
6 - Les charges exceptionnelles	Page 8
7 - Les dépenses imprévues	Page 8
2- BILAN DE L'INVESTISSEMENT	Page 9
A - Les ressources propres	Page 9
B - Les dépenses d'équipement	Page 10

## CONTEXTE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation fixée par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

L'année 2021 a été marquée au niveau national par un quasi-retour à la normale en ce qui concerne les finances et l'organisation des collectivités locales.

Pour Locmiquélic, les résultats du Compte Administratif de 2021 (hors reports) se présentent de la manière suivante :

Section de fonctionnement : 904 935,31 €  
Section d'investissement : + 76 610,60€  
Résultat global de l'exercice 2021 : **+ 981 545,91 €**

Cet excédent est en hausse par rapport au solde global de 638 587,16€ constaté en fin d'exercice 2020 :

Section de fonctionnement : 617 406,95 €  
Section d'investissement : + 21 180,21€  
Résultat global de l'exercice 2020 : **+ 638 587,16 €**

Ces résultats doivent être replacés dans le contexte de l'année 2021, caractérisé par la vente des terrains près de l'école JM Georgeault, au profit du promoteur CISN, pour une valeur de 240 000€.

Le tableau ci-dessous décrit les résultats globaux de clôture des exercices 2017 à 2021. Les recettes et les dépenses totales englobent les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Les montants dans ce tableau sont en euros	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021 sans restes à réaliser	Exercice 2021 Avec restes à réaliser
Recettes totales	5 529 660	5 956 740	6 190 100	4 996 770	<b>5 501 397,48</b>	<b>5 501 397,48</b>
Dépenses totales	5 330 420	5 655 690	5 973 880	4 378 120	<b>4 519 851,57</b>	<b>5 074 800,28</b>
Dont reste à réaliser (reports)	-726 310	-177 460	-78 190	-19 940		<b>- 554 948,71<sup>1</sup></b>
Résultat global de clôture	199 230	301 040	216 210	618 650	<b>981 545,91</b>	<b>426 597,20</b>

<sup>1</sup> Principalement lié aux travaux d'extension du cimetière (150 000€) et de réfection de la toiture de la salle de sport (298 099 €).

## 1/BILAN DE FONCTIONNEMENT

<b><i>FONCTIONNEMENT</i></b>	
	<b>CA 2021</b>
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>4 386 948,78 €</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>3 764 702,13 €</b>
Chapitre 013 - atténuations de charges (personnel)	82 889,06 €
Chap. 70 - produit des services du domaine	296 245,80 €
Chap. 73 - impôts et taxes	2 274 187,56 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	834 334,55 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	25 330,28 €
Chapitre 76 - produits financiers	16,89 €
Chapitre 77 - produits exceptionnels	251 697,99 €
dont cession d'immobilisation	244 870,00 €
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>4 839,70 €</b>
<b>Excédents reportés</b>	<b>617 406,95 €</b>
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>3 482 013,47 €</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>3 120 614,60 €</b>
Chapitre 011 - charges à caractère général	776 570,36 €
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante	352 599,34 €
Chapitre 012 - personnel	1 810 129,13 €
Chapitre 014 - atténuation de produits	91 913,68 €
Chapitre 66 - intérêts de la dette/intérêts courus non échus	89 101,86 €
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	300,23 €
Chapitre 022 - dépenses imprévues	0,00 €
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>361 398,87 €</b>
<b>Chap.023 Excédent global de fonctionnement</b>	<b>904 935,31</b>
<b>Epargne brute</b> (recettes (hors cession) - dépenses)	<b>399 217,53</b>
<b>Remboursement du Capital des emprunts</b>	<b>291 277,07</b>
<b>Epargne disponible pour des équipements</b>	<b>107 940 €</b>

### A/Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2021 s'établissent à 3 764 702€.

En incluant l'excédent reporté<sup>2</sup> de l'année N-1, soit en 2021 la somme de 617 406,95€, les recettes totales de fonctionnement en 2021 se sont élevées à 4 386 948€

1 - Les atténuations de charge de personnel (chap. 013) sont stables par rapport à 2020 (+355,13€).

Comme en 2020, la commune n'a pas perçu de remboursement du supplément familial par un fonds de compensation car le nombre d'enfants en bas âge a diminué.

<sup>2</sup> Dans la page précédente il s'agit du résultat de clôture (617 407€ reporté en fonctionnement et 1244€ reporté en investissement soit 618 650€).

2 - Les produits de service (chap.70) : L'année 2021, a vu ses produits de services augmenter en raison d'un niveau de fréquentation du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire revenu à la normale ayant légèrement augmenté (+66 056€ par rapport à 2020 et +6 225,64€ par rapport à 2019).

3 – Les impôts et taxes (chap. 73) La chapitre s'élève à 2 274 188€ et est en hausse par rapport à 2020. Les recettes fiscales, qui comprennent les recettes de Taxe foncière, la compensation de la TH par l'Etat, la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et la compensation de la TH par l'Etat pour les personnes exonérées, se sont élevées à 2 049 849€ en 2021, ce qui représente 54,44% des recettes réelles de fonctionnement. En 2021, le produit des impôts et taxes (2 274 188€) a augmenté de 7% soit +148 316,58€.

Cette hausse s'explique par une augmentation de l'article 73111 qui comprend la taxe foncière, la compensation de la taxe d'habitation et la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Le chapitre 73 peut donc s'analyser comme suit :

- une hausse des produits des taxes fiscales (vu précédemment)
- une hausse du montant du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)<sup>3</sup> (+1970€).
- un maintien de la taxe sur la consommation d'électricité
- une hausse de la régie « droit de place » due à la reprise des marchés (+ 1764.35€)

4 - Les dotations de l'Etat (chap.74) se sont élevées en 2021 à 586 816€ et représentent 15.59% des recettes réelles de fonctionnement.

Au niveau national, le concours financier de l'Etat aux collectivités, la Dotation globale forfaitaire (DGF) est resté stable. Cependant l'évolution démographique de la commune conduit chaque année à une diminution des dotations qui se chiffre à -3 258€ par rapport à l'exercice 2020.

Composante de la DGF	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA2021	BP 2022	Totaux
								<i>sur la période</i>
Dotation Forfaitaire	518 592 €	484 740 €	482 719 €	480 857 €	475 364 €	472 000 €	469 000 €	
		- 33 852 €	- 2 021 €	- 1 862 €	- 5 493 €	- 3 364 €	- 3 000 €	- 49 592 €
Dotation Solidarité Rurale	54 887 €	58 251 €	59 969 €	59 644 €	58 518 €	58 859 €	58 500 €	
		3 364 €	1 718 €	- 325 €	- 1 126 €	341 €	- 359 €	3 613 €
Dotation Nationale de Péréquation	65 785 €	61 827 €	62 443 €	61 740 €	56 192 €	55 957 €	55 500 €	
		- 3 958 €	616 €	- 703 €	- 5 548 €	- 235 €	- 457 €	- 10 285 €
Total	639 264 €	604 818 €	605 131 €	602 241 €	590 074 €	586 816 €	583 000 €	
Différence		- 34 446 €	313 €	- 2 890 €	- 12 167 €	- 3 258 €	- 3 816 €	- 56 264 €

Les participations (chap.74), quant à elles, ont légèrement augmenté (+ 2 377,17€) par rapport à l'année 2020.

Ce chapitre prend en compte également un rattachement de produit<sup>4</sup> de 21 390€ pour le contrat Natura 2000 relatif à la gestion du marais de Pen Marais, une baisse de la part fonctionnement de FCTVA de 2 488€ et une baisse de la participation des communes dans le cadre des services

<sup>3</sup> Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour le reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

<sup>4</sup> Rattachement de produit : somme notifiée et attendue sur l'exercice n-1 mais encaissée sur l'exercice n. Dans ce cas, il est nécessaire d'effectuer un rattachement de produit pour retrouver la somme dans le bon exercice. (Principe d'annuité ou d'indépendance des exercices).

intercommunaux (-7 625,94€). Cette dernière baisse s'explique par l'augmentation des subventions de la CAF pour l'accueil de loisirs enfance (+25 240,32€).

5 – Les autres produits de gestion courante (chap. 75) comprennent les loyers du Chantier Nautique Marine West, des deux ateliers relais de Kervern, de la maison située 8 rue du Gélén et du distributeur à billets situé 26 Grande Rue, loué au Crédit Agricole. Sont également comptabilisées à ce compte les locations de la salle de spectacle et de la salle d'activités de l'Artimon (+ 1 203€ en 2021).

6 – Les produits financiers (chap. 76) il s'agit des parts sociales des établissements bancaires dans lesquels nous avons contracté des emprunts.

7 - Les produits exceptionnels de 2021 (chap.77) à hauteur de 251 697,99€ comprennent cette année la vente immobilière des terrains au promoteur CISN (240 000€) et la vente du véhicule Ford transit (4 000€) d'où la hausse de son montant par rapport à l'année précédente.

### B/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées en 2021 à 3 120 615€, auxquels s'ajoutent les opérations d'ordre d'un montant de 361 399€, soit une dépense totale en fonctionnement de 3 482 013€.

Le volume de dépenses réelles de fonctionnement est en hausse de + 6,35% par rapport à l'exercice précédent, ce qui lui fait dépasser le montant des dépenses de 2019.

La hausse de ce chiffre s'explique par la reprise d'activités après une année 2020 ralentie par le COVID.

3 006 101,54€ en 2019

2 922 313,22€ en 2020

3 120 614,60€ en 2021

### 1 - Les charges à caractère général sont en hausse

Ce chapitre représente le second poste de dépenses de la section de fonctionnement.

- Les dépenses de gestion imputées au chapitre 011 – charges à caractère général –

2016	2017	2018	2019	2020	<b>2021</b>
770 061,53€	742 543,68€	719 403,61€	744 352,29€	657 250,20€	<b>776 570,36€</b>

En 2020, c'était le chapitre qui avait subi la plus importante baisse en raison de la crise sanitaire : baisse du poste alimentaire de la vie scolaire, baisse des prestations et sorties du service enfance-jeunesse, annulation des spectacles du service culturel.

Si on compare avec 2019, la hausse de ce chapitre s'explique par :

- la hausse du poste alimentation dû au nouveau marché passé avec la ville de Lorient (+ 18 107€ par rapport à 2019),
- le passage plus fréquent de la balayeuse pour la propreté urbaine (+8 900€),
- le règlement de la cotisation du CNAS<sup>5</sup> sur ce chapitre, auparavant payé au chapitre 65 (+9 540€).

---

<sup>5</sup> CNAS : comité national d'action sociale

Le poste carburant subit lui aussi une augmentation par rapport à 2020 mais en légère baisse par rapport à 2019, malgré une hausse du coût des carburants. Cette baisse est due à une optimisation des déplacements.

2 - Les autres charges de gestion courante (65) s'établissent à 352 599,34€ en 2021 contre 331 882,30€ en 2020.

Les autres charges de gestion courante sont en hausse de +6.24% entre 2020 et 2021. Ceci s'explique notamment par :

- +10 270€ de hausse des indemnités des élus sur le premier semestre 2020.
- +4 500€ de subvention pour le comité des fêtes qui a organisé un évènement en 2021 pour la fête des Langoustines.
- +6 063€ pour la formation des élus

### 3 - La masse salariale

La masse salariale nette (déduction faite des atténuations de charges : maladie, accident de travail...) représente 55.35 % des dépenses réelles de fonctionnement (année précédente : 56.88%). Ce pourcentage diminue en 2021, alors que le montant augmente, car les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté. En effet, plus les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, plus la masse salariale apparaît importante en proportion et inversement.

Dépenses imputées au chapitre 012 :

2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 572 567,71€	1 610 612,59€	1 698 191,23€	1 749 023,43€	1 744 833,39€	1 810 129,13€

La masse salariale brute a augmenté de + 3.74% par rapport à l'année précédente (contre une progression de 3% en 2019).

Les variations de 2021 s'expliquent par :

- Le glissement vieillesse technicité lié à la carrière des agents : 15 006€
- La revalorisation du SMIC (2317,07€)
- L'instauration de la prime de précarité (10% du traitement brut) pour les contractuels dont la durée du contrat est inférieure ou égale à un an (2 386,51€)
- Le reclassement indiciaire des agents entrant dans le dispositif Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) (points majorés de rémunération complémentaires pour certains échelons de catégorie C) : 6 759,24€

L'évolution de la masse salariale liée à la variation des effectifs s'explique essentiellement par le coût, sur une année pleine, des deux encadrants du pôle urbanisme aménagement et patrimoine recrutés suite à des mutations (+31 973,14€), un accroissement d'activité du service communication (+ 8389,33€) et le décalage entre le départ d'un agent en disponibilité et son remplacement (-6000€).

La cotisation de l'assurance statutaire est stabilisée pour l'année 2021, son calcul étant basé sur le coût de la masse salariale 2020. Elle s'élève à 70 979.23€ pour 2021 (baisse de 5 353.85€).

Par ailleurs, la contribution au fonds de compensation du supplément familial de traitement est passée de 1532 à 2778€.

#### 4 - Stabilité des atténuations de produits (014) :

Il s'agit ici des attributions de compensation de Lorient Agglomération dues aux transferts de compétence. Ce montant restera inchangé par rapport à 2020 grâce à la révision de la dotation de solidarité communautaire.

5 – Les charges financières (chap. 66) comprennent les intérêts de la dette et les intérêts courus non échus (ICNE)<sup>6</sup>.

6 – les charges exceptionnelles (chap. 67). Il s'agit des dépenses d'aide sociale au profit des agents titulaires et des contractuels (3 demandes d'aide sur l'année 2021) ainsi que de la participation aux voyages scolaires versée aux familles des enfants de Locmiquélic de la maternelle au lycée (aucune demande en 2021).

7 – Dépenses imprévues (chap. 022). Ce chapitre 022 a permis de financer le dépassement constaté sur le chapitre 012 - (charges de personnel : 5600€) et les intérêts courus non échus à rattacher sur l'exercice (18 300€). La somme restante (209 688€) est tombée dans l'excédent de fonctionnement et a permis de financer les autres investissements de 2021.

**La capacité d'autofinancement nette** pour l'année 2021 est en baisse par rapport à 2020 et se chiffre à **107 940€**.

Cette ressource dégagée de l'exercice participe à l'amélioration des services et au financement des équipements structurants pour la commune.

---

<sup>6</sup> Les ICNE correspondent à des charges d'emprunt qui restent à payer sur l'exercice ultérieur.

## 2/BILAN DE L'INVESTISSEMENT

	CA 2021		
	CA 2021	RàR 2021	Total
<b>Recettes</b>	<b>1 114 448,70 €</b>		<b>1 114 448,70 €</b>
<i>Chap. 10 - FCTVA</i>	263 960,00 €		263 960,00 €
<i>Chap. 10 - Taxe d'Aménagement</i>	72 737,44 €		72 737,44 €
<i>Chap. 13 - Subventions</i>	222 726,14 €		222 726,14 €
<i>FIC numérique éqmt informatique JM Georgeault</i>	2 903,00 €		2 903,00 €
<i>DETR entretien patrimoine bâti 2020</i>	7 602,00 €		7 602,00 €
<i>REGION désherbeur thermique</i>	5 538,00 €		5 538,00 €
<i>FEDER Réseau de chaleur</i>	60 053,84 €		60 053,84 €
<i>Lorient Agglomération - valorisation CEE</i>	33 619,60 €		33 619,60 €
<i>DETR salle multi-activités</i>	21 000,00 €		21 000,00 €
<i>Dépmnt Création parking Zola cheminement Pen Mané carrefour</i>	49 776,00 €		
<i>PST - Parcours sportif</i>	8 393,70 €		8 393,70 €
<i>LEADER - Prdu</i>	33 840,00 €		33 840,00 €
<i>Chap.1068 - Affectation du résultat</i>			- €
<i>Chap 13 - Ecriture de régularisation subv réseau de chaleur</i>	172 446,04 €		172 446,04 €
<i>Chap. 040, 041 - Amort. Immo./Op. patrimoniales</i>	361 398,87 €		361 398,87 €
<i>Chap. 001 - Excédent reporté</i>	21 180,21 €		21 180,21 €
<b>Dépenses</b>	<b>- 1 037 838,10 €</b>	<b>- 554 948,71 €</b>	<b>- 1 592 786,81 €</b>
<i>Chap 13 - Ecriture de régularisation subv réseau de chaleur</i>	172 446,04 €		172 446,04 €
<i>Chap 16 - Remboursement du Capital des emprunts (1641)</i>	291 277,07 €		291 277,07 €
<i>Chap. 040 et 041 - Op. d'ordre/Opérations patrimoniales</i>	4 839,70 €		4 839,70 €
<b>Chap. 20, 21 et 23 - Dépenses d'équipement :</b>	<b>569 275,29 €</b>	<b>554 948,71 €</b>	<b>1 124 224,00 €</b>
<i>Chap. 021 - excédent</i>			
<b>de fonctionnement prévisionnel 2021</b>	<b>904 935,31 €</b>		
<b>Excédent global de clôture</b>	<b>981 545,91 €</b>	<b>- 554 948,71 €</b>	<b>426 597,20 €</b>

### A/ Les ressources propres

Les dépenses d'équipements sur fonds propres ont été financées de la manière suivante :

- FCTVA : 263 960,00€
- taxe d'aménagement : 72 737,44€
- subventions : 222 726,14€

**Soit un total de ressources propres de 559 423,58€**

B/ Les dépenses d'équipement ont été les suivantes :

<b>Chap. 20, 21 et 23 - Total des dépenses d'équipement 2021:</b>	<b>569 275,29 €</b>
<b>DEPENSES RECURRENTES</b>	
<b>Habitat-Aménagement urbain</b>	<b>47 535,25 €</b>
Attribution de compensation transfert compétence Eaux Pluviales	39 539,00 €
Acquisition 2 miroirs et panneaux Grande Rue	7 996,25 €
<b>Service aux familles</b>	<b>41 207,75 €</b>
Achat matériel informatique écoles	5 763,41 €
Rempl 5 fenêtres et stores intérieurs école JM Georgeault	24 308,92 €
3 Stores extérieurs école Ty Douar	7 367,23 €
Portillon école Ty Douar	2 693,41 €
Acq mobilier restauration scolaire Ty Douar	1 074,78 €
<b>Cadre de vie et sécurité routière</b>	<b>5 358,67 €</b>
Rénovation éclairage public commune et CPM	1 780,43 €
Part département rond point RD 781 (en 5 ans 2019/2023)	3 578,24 €
<b>Centre technique municipal</b>	<b>11 282,20 €</b>
Souffleurs, 3 tondeuses, tronçonneuses, perceuse, meuleuse, aspirateur	11 282,20 €
<b>Administration générale</b>	<b>15 349,84 €</b>
Acquisition logiciels informatiques	12 474,24 €
Acquisition matériel informatique	2 875,60 €
<b>Culture</b>	<b>3 658,56 €</b>
Pendrellons Artimon	964,61 €
10 tables pliantes salle multi activités et Artimon	864,72 €
Mobilier médiathèque	1 829,23 €
<b>Prévention des risques professionnels</b>	<b>9 390,66 €</b>
Prévention des risques professionnels-mobilier de bureau	5 646,66 €
Défibrillateurs	3 744,00 €
<b>DEPENSES STRUCTURANTES</b>	
<b>Habitat-Aménagement urbain</b>	<b>177 747,16 €</b>
Acquisition terrains	72 382,49 €
Aménagement Grande Rue études	2 520,00 €
Agrandissement cimetière	1 959,55 €
Provision aménagement de Pen Mané	64 709,82 €
Aménagement du parking rue Emile Zola	26 175,30 €
Participation local SNSM	10 000,00 €
<b>Service aux familles</b>	<b>2 024,07 €</b>
Acq mobilier classe bilingue école Georgeault	2 024,07 €
<b>Cadre de vie et sécurité routière</b>	<b>62 957,24 €</b>
Toilettes publiques Normandèze	40 498,20 €
Conteneurs Kersabiec et cimetière	11 731,04 €
Cales de mise à l'eau	10 728,00 €
<b>Centre technique municipal</b>	<b>106 928,40 €</b>
Achat véhicules	106 928,40 €
<b>Vie sportive</b>	<b>75 988,16 €</b>
Remplacement toiture et bardage salle des sports	4 697,76 €
Acquisition portail salle multi-activités	4 140,00 €
Parcours santé	67 150,40 €
<b>Administration générale</b>	<b>9 847,33 €</b>
électrification volants roulants Mairie	9 847,33 €

Les investissements restant à réaliser et reportés sur l'année 2022 s'élèvent quant à eux à 554 949€.

Au bilan, par rapport aux prévisions du budget primitif pour 2021, 49% du budget a été dépensé. Les 48 % restants sont engagés et seront dépensés au premier semestre 2022, et 3% n'ont pas été réalisés (facture moins chère que l'estimation ou provision non dépensées).